

Dans l'œil d'Aussaresses

En novembre dernier, un général est sorti de l'ombre épaisse où le cantonnait son statut de militaire des services secrets. Il est depuis un personnage médiatique, un sujet de débats dans toute la société. Il a éclipsé d'un coup les habituels généraux, les Massu ou Bigeard, pour devenir l'incarnation de la guerre d'Algérie. L'homme se prête à ce jeu de regards. Il propose encore un livre et un long entretien télévisé. Veut-il qu'on le comprenne ? Il ne donne pas assez d'éléments pour cela. Veut-il s'expliquer ? Peut-être. En tout cas il veut dire et c'est d'abord cette parole qui agace, indigne ou choque.

Le récit du général Aussaresses n'est pas séparé du personnage qu'il endosse à répétition depuis quelques mois. Certains veulent y voir l'expression des forfanteries d'un vieillard, devenu dès lors indigne de son uniforme. On critique son absence de morale ; on s'indigne de son cynisme. Néanmoins, cet officier supérieur, qui a participé directement à des actes criminels et qui les reconnaît, devient emblématique des méthodes utilisées pendant cette guerre coloniale pour briser la résistance nationaliste algérienne : une guerre sans loi, accomplie en pleine conscience par des militaires soucieux de leur devoir et conduite par le pouvoir politique. Contrairement au général Bigeard, qui a toujours nié l'usage de la torture pendant la guerre d'Algérie, contrairement au général Massu, qui l'a reconnu depuis 1971, mais sans entrer dans les détails, le général Aussaresses offre à l'opinion publique le spectacle d'une vie secrète au service de l'Etat. Il est ainsi celui qui soulève le masque de la raison d'Etat. Il conforte ainsi l'idée d'une guerre pleine de secrets, d'une guerre occultée.

Or que nous apprend-il ? Peu de choses que l'on ne pressentait déjà. Peu de choses qui n'avaient été déjà dites à demi-mots et récemment confirmées par les archives. Venant s'ajouter aux multiples écrits d'acteurs de la guerre d'Algérie, le témoignage du général Aussaresses permet toutefois d'affiner les connaissances sur ce moment particulièrement sombre de l'histoire de la guerre qu'est la lutte menée par la 10^e D.P. à Alger. Ainsi, la mission du commando dont il était le chef était connue, mais il dévoile

l'existence de deux équipes parallèles. En revanche, si les conditions des morts de Larbi ben M'hidi et Ali Boumendjel se trouvent éclairées par leur bourreau, elles n'étonnent pas les spécialistes de la période.

Et pourtant le livre du général Aussaresses semble lu comme un vaste scoop historique. L'événement est alors moins dans ce qui est dit que dans sa réception. La meilleure preuve en est sans doute la focalisation d'une partie du débat sur le rôle de François Mitterrand, alors que d'autres ministres, et non des moindres, sont également mis en cause par ce témoignage : Maurice Bourgès-Maunoury, Max Lejeune et Robert Lacoste notamment, ministres de Guy Mollet. Ceux-ci sont quasiment oubliés aujourd'hui tandis que, sous couvert d'histoire, on se livre à une condamnation anachronique de l'ancien président de la Cinquième République. Les durées sont écrasées, les Constitutions aussi, pour ne retenir qu'une actualité faite de « révélations » sur ce personnage si présent dans la mémoire politique française, particulièrement vingt ans après mai 1981. Il ne s'agit pas ici de dédouaner François Mitterrand de sa responsabilité certaine. Au contraire, un travail approfondi sur son rôle pendant la guerre d'Algérie, notamment comme ministre de l'Intérieur puis comme garde des Sceaux, reste encore à faire. Mais si le général Aussaresses règle des comptes, c'est aussi le travail des historiens, la tâche des journalistes, la liberté des lecteurs de ne pas suivre son point de vue.

Refuser de lui emboîter le pas, c'est aussi ne pas se laisser aveugler par le personnage qu'il incarne. Le général Aussaresses ne peut devenir emblématique des méthodes employées pendant la guerre d'Algérie qu'au prix d'une torsion de la vérité. Car tout en lui est exception. C'est d'ailleurs le propre d'un homme des services spéciaux d'être dans la marge. Il n'est ainsi représentatif ni d'une armée composée majoritairement d'appelés, ni d'officiers pour la plupart engagés dans des régiments ordinaires. Ses méthodes sont bien celles qui gangrènent les opérations menées en Algérie depuis le début de l'insurrection du 1^{er} novembre 1954, mais la liberté dont il dispose comme les modalités dans lesquelles il perpètre ces actes font de son commando une structure hors du commun à laquelle ne peuvent être comparées qu'avec prudence les autres unités militaires servant en Algérie.

Si le commando du général Aussaresses est emblématique de la guerre, c'est à l'instar de la partie émergée d'un iceberg. Tout se passe d'ailleurs comme si, révélant une part sombre et secrète de la guerre d'Algérie, il avait fait basculer dans l'ombre la plus grosse partie de la réalité : l'implication plus globale de l'armée dans ces violences.

Aussi, plutôt que de regarder le général Aussaresses, laissons-le où il est, répondre à ses détracteurs et affronter les plaintes déposées contre lui. Plutôt que de sombrer dans une fascination étrange pour ce personnage qui, certes, pourra peut-être donner de nouveaux détails, venant nourrir une soif de vérité voisinant avec une démarche judiciaire, portons notre regard ailleurs.

L'intervention de l'équipe du général Aussaresses à Alger en janvier 1957 s'inscrit dans une histoire beaucoup plus longue : celle de l'empire français, de la présence française en Algérie et de sa contestation nationaliste, mais aussi celle d'un conflit entamé alors depuis plus de deux années, dans lequel l'armée et le pouvoir politique tentaient de concilier des visions parfois antagoniques. Le contexte ne sert pas à excuser les actes de l'ancien commandant, il offre une possibilité pour les comprendre. Surtout, il montre que la question de la responsabilité des crimes perpétrés ne saurait être limitée à celle de l'individu. Elle est celle d'une structure de commandement qui laisse à ses exécutants la possibilité de recourir à des violences aussi extrêmes, radicales et illégales que la torture ou les exécutions sommaires. Cette structure de commandement est militaire et chaque échelon a sa part de responsabilité dans l'exécution d'un acte de ce genre. Mais elle est au premier chef politique, les officiers supérieurs étant toujours subordonnés au pouvoir politique. C'est la responsabilité des hommes politiques qui doit donc être questionnée. Leurs actions, leurs interventions, leur passivité aussi doivent être mesurées. Car ne pas interdire est lourd de conséquences. Encourager, entériner mais aussi fermer les yeux peuvent se traduire sur le terrain par des Algériens torturés ou exécutés sommairement. Si l'intervention du groupe du commandant Aussaresses est devenue possible, c'est parce que la République l'a bien voulue.

Les opérations de la guerre d'Algérie, menées par une armée du contingent dans un pays démocratique et théoriquement toujours en paix, ont sollicité à l'extrême la tension entre respect du droit et besoins du combat particulièrement forte au vingtième siècle où coexistent droit de la guerre et mise à mort massive. Les violences illégales étaient connues du personnel politique. Qu'elles soient considérées comme dommages collatéraux d'une juste cause ou comme méthodes appropriées à un combat « contre-révolutionnaire », elles ne cessent pas en 1957. A cette date le commandant Aussaresses quitte peut-être Alger mais la guerre continue, avec ses méthodes. Que la Cinquième République succède à la Quatrième ou que le général Challe remplace le général Salan n'infléchit pas significativement le cours des choses. Au moins jusqu'en 1960, le statut des violences illégales dans la guerre est inchangé : elles demeurent illégales mais perpétrées sans être particulièrement sanctionnées.

La question de la responsabilité du pouvoir politique prend dès lors une autre acuité. Ces histoires passées ne sont pas si lointaines. Cette République est encore la nôtre. Finalement, le général Aussaresses serait presque rassurant : il ne s'agit après tout que d'Alger en 1957. Le général a refermé la porte en partant ; l'épisode est clos. Mais à s'en tenir à cette vision des choses, le passé, si lourd d'être incompris, risque de peser indéfiniment dans notre présent. C'est pour lui qu'il faut tenter de comprendre, pour lui que les responsabilités respectives de chacun doivent être assumer, à commencer par celles de l'Etat.